

Préavis municipal no 12-2016 - Budget 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En conformité des dispositions de la Loi sur les communes du 28.02.1956 et du règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son projet de budget pour l'exercice 2017.

2. Remarques générales

Des commentaires détaillés figurent en regard des différents postes comptables. D'autres explications vous seront données lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2016.

3. Budgets de 2007-2017

Exercice	Charges	Revenus	Excédents de charges	Excédents de revenus	Comptes	Bénéfice avant écritures de boucllement	Perte avant écritures de boucllement
2007	3'597'090.00	3'046'460.00	550'630.00		+ 142'378.41	808'777.31	
2008	3'870'510.00	3'142'140.00	728'370.00		+ 24'682.10	1'131'137.60	
2009	3'873'150.00	3'432'030.00	441'120.00		+ 38'396.38	2'395'278.30	
2010	4'982'692.45	3'965'521.00	1'017'171.45		+ 14'672.00		- 7'070.40
2011	4'991'178.66	3'772'469.00	1'218'709.66		- 217'104.73	38'717.97	
2012	5'685'837.10	4'933'613.00	752'224.10		+ 137'813.42	474'897.87	
2013	5'054'135.30	4'842'171.00	211'964.30		+ 270'709.84	972'450.64	
2014	5'540'332.60	4'919'030.00	621'302.60		+ 48'105.81	413'370.51	
2015	5'481'710.05	5'039'711.00	441'999.05		- 18'088.34	187'766.16	
2016	5'636'517.65	5'410'595.55	225'922.10				
2017	5'652'966.40	5'407'261.30	245'705.10				

4. Résultats budgétés

Pour 2017, le total des charges avant amortissements, imputations internes et écritures aux fonds de réserve s'élève à **Fr. 4'675'566.00** et le total des produits à **Fr. 5'308'614.95**, représentant un excédent de revenus de **Fr. 633'048.95**.

Les amortissements, imputations internes et mouvements au fonds de réserve prévus sont les suivants :

Amortissement non obligatoire du patrimoine financier	
Terrains de Mollens	Fr. 50'000.00
Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	
Garderie	Fr. 26'034.05
Parking de la buvette	Fr. 7'800.00
Hangar à copeaux	Fr. 55'000.00
Routes	Fr. 42'850.00
Epuration	Fr. 30'149.00
Collecteur eaux claires le Flon	Fr. 37'497.35
Services industriels	Fr. 40'380.60
Total des amortissements	Fr. 289'711.00

Imputations internes entre les charges et les revenus	Fr. 93'500.00
--	----------------------

Attributions aux fonds de réserve	
Fonds de réserve des Assenges	Fr. 575'000.00
Fonds de réserve Déchèterie	Fr. 6'350.00
Fonds de réserve Eau	Fr. 12'839.40
Total des attributions aux fonds de réserve	Fr. 594'189.40

Prélèvements aux fonds de réserve	
Fonds de réserve Epuration	Fr. 5'146.35
Total des prélèvements aux fonds de réserve	Fr. 5'146.35

Par conséquent, après amortissements, imputations internes et mouvements aux fonds de réserve, le résultat négatif s'élève à **Fr. 245'705.10**.

5. Informations sur l'élaboration du budget

1) Administration générale

Le dicastère de l'administration générale enregistre une augmentation des charges pour l'année 2017 en raison de la hausse des indemnités du Conseil communal ainsi que des salaires et vacations de la Municipalité. Le projet de fusion des 7 communes implique également de nouvelles charges. De plus, comme ces dernières années, la participation au financement des écoles de musique poursuit son évolution à la hausse et atteint dorénavant la contribution minimale définie par la loi sur les écoles de musique. En outre, alors qu'en 2016 la contribution aux transports publics avait fortement augmenté, elle enregistre une baisse en 2017 due à une prise en charge plus importante des indemnités par la Confédération.

2) Finances

La conjoncture étant peu dynamique et incertaine, la prudence a dicté l'évaluation des recettes d'impôt pour l'année 2017. Cette modération est également commandée par la constatation de l'Administration cantonale des impôts d'une réduction des écarts favorables entre les taxations de l'année 2015 et les acomptes de l'année 2016. Dès lors, nous avons retenu comme élément de base, les acomptes facturés en 2016 ainsi que les modifications d'acomptes demandées par les contribuables, augmentés d'un peu moins de 2%. Nous avons également estimé les diminutions ou augmentations du rendement d'impôt provenant des taxations définitives à recevoir pour les années 2011 à 2016 et nous avons tenu compte d'une très légère croissance du nombre d'habitants. Pour l'impôt sur le bénéfice net et le capital des personnes morales, notre évaluation est basée uniquement sur les comptes 2015 et les acomptes facturés en 2016. En effet, même si le rendement d'impôt à fin août 2016 présente une forte augmentation de l'impôt sur le bénéfice, celle-ci peut être difficilement considérée comme pérenne, s'agissant d'acomptes supplémentaires versés pour les années précédentes ainsi que du paiement d'un acompte pour l'année 2017 déjà. Quant aux droits de mutation et à l'impôt sur les gains immobiliers, ils avaient été réadaptés à la hausse lors du budget 2016.

Les intérêts des dettes diminuent, un emprunt bancaire étant arrivé à échéance en 2016. Cet emprunt a été reconduit à un taux inférieur (0.39 % contre 1.82 %).

La participation et le retour du fonds de péréquation sont calculés sur la base du rendement d'impôt de l'année 2015. Si notre participation au fonds de péréquation diminue, c'est en raison d'une valeur du point d'impôt moins élevée en 2015 (Fr. 33'982.00) qu'en 2014 (Fr. 34'919.00). Du point de vue du retour, tant la couche « Population » que la couche « Solidarité » augmentent, ceci en raison du nombre d'habitants, de la valeur du point d'impôt et des changements législatifs de la péréquation sur l'écrêtage des impôts. Enfin, les dépenses thématiques sont légèrement plus basses qu'en 2016. Par rapport au rendement d'impôt budgété pour 2017 ainsi qu'aux frais routiers et forestiers, le montant dû pour la péréquation nette semble toutefois trop élevé.

En ce qui concerne l'année 2016, l'estimation de la péréquation définitive laisse apparaître actuellement un léger solde en notre faveur.

Les autres postes du budget du Service financier sont relativement stables.

3) Domaines et bâtiments

Concernant les terrains, tout comme en 2016, seul l'entretien courant est prévu. La vente du terrain aux Assenges n'ayant pu être concrétisée en 2016, le produit est reporté en 2017.

Pour la forêt, après avoir baissé, début 2015, d'environ 15 % suite à l'abandon du taux plancher de l'euro, le prix de vente des bois est relativement stable. Les charges sont supérieures au budget 2016, ceci en raison de l'imputation des charges du hangar à copeaux et plus particulièrement de l'amortissement de l'agrandissement de ce bâtiment. Cette nouvelle construction implique également l'achat de bois à des tiers, une augmentation des coûts de déchetage et de transport de bois ainsi qu'une hausse du produit de vente des copeaux.

Quant aux bâtiments, outre les frais d'entretien courant, il est prévu des travaux de peinture au Collège et à la salle de gym ainsi que dans un appartement au Château et dans celui de la Boulangerie. La réfection du parquet d'une classe d'école ainsi que la pose de clôtures de sécurité au Champ Carré sont également envisagés. Enfin, la réfection de la façade Nord/Ouest du Château fera l'objet d'un préavis d'investissement.

4) Travaux

Concernant les routes, outre les travaux courants d'entretien (fissures, regards, etc.), il est prévu de refaire le revêtement de la route et de la place devant la Moutonnerie. Un nouveau véhicule est également nécessaire pour le service de la voirie.

Quant aux places, parcs, cimetière et refuges, sont prévus l'installation de jeux et de dalles antichocs pour les enfants, un système d'arrosage pour le terrain de football et divers travaux au refuge de la Pépinière.

Pour la déchèterie, après avoir fortement diminué en 2013 suite à l'introduction des sacs taxés, les déchets ménagers subissent une augmentation annuelle d'environ 5%. Quant aux déchets valorisables, ils restent plus ou moins stables. Vu les résultats des comptes de la déchèterie de ces dernières années et le budget 2017, la Municipalité a décidé de maintenir la taxe d'élimination des déchets à Fr. 75.00 (HT) par adulte de plus de 20 ans (Fr. 85.00 en 2013) et à Fr. 135.00 (HT) par entreprise (Fr. 150.00 en 2013).

Enfin, les charges du dicastère des réseaux d'égouts et d'épuration sont en baisse, plusieurs amortissements concernant la STEP étant terminés. Excepté l'entretien courant, il est également prévu en 2017 un investissement pour la création de bassins de rétention concernant le Flon, ceci à titre de mesures de protection contre les crues. Cet investissement fera l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal. Pour les revenus, les taxes de raccordement sont toujours estimées faiblement. Quant aux taxes annuelles d'épuration et d'entretien, il a été décidé de les maintenir respectivement à Fr. 2.00 et Fr. 0.40 (HT) par m³ d'eau consommée, ceci afin de permettre la couverture des charges actuelles et des amortissements futurs, tout en conservant un fonds de réserve pour le renouvellement des installations.

5) Instruction publique et cultes

Les dépenses nettes de l'ASIABE, réparties en fonction du nombre d'habitants (50%) et du nombre d'élèves (50%), sont relativement stables, puisqu'elles enregistrent une légère baisse de 0.9 % par rapport au budget 2016. La participation globale de la commune est répartie dans notre budget entre le nombre d'élèves en primaire (niveau 1 à 8 Harnos) et le nombre d'élèves en secondaire (niveau 9 à 11 Harnos). Pour l'année 2017, la part à notre charge est inférieure à celle de 2016 en raison de la diminution du nombre d'élèves en secondaire résidant dans notre commune.

Excepté pour la paroisse catholique qui prévoit des travaux de rénovation et de restauration de l'Eglise de Morges, les postes du budget de l'orientation scolaire professionnelle et des autres paroisses restent stables.

6) Police

Comme déjà mentionné au budget 2016, le protocole d'accord entre le canton et les communes concernant la question du financement de la Police cantonale prévoit une indexation forfaitaire de 1.5 % des missions générales de police, ceci pour la période 2014 à 2017. Toutefois, pour la commune de Pampigny, en raison de la baisse du point d'impôt en 2015, la participation provisoire à ces charges est légèrement inférieure à l'année 2016.

De plus, si la Protection civile Région Morges a stabilisé ses coûts suite au déménagement de la caserne à St-Prex, le SIS Morget enregistre une hausse des charges due aux nouveaux locaux, au renouvellement des baux, à la transformation faite à la caserne principale ainsi qu'à l'engagement d'un collaborateur permanent supplémentaire.

7) Sécurité sociale

Pour l'année 2016, les contributions à l'ARASMAC (agence d'assurances sociales et RI) augmentent de Fr. 0.30 par habitant. Concernant l'AJERCO et selon le plan de développement, l'ouverture de nouvelles structures d'accueil parascolaires engendre des coûts supplémentaires. Quant à la facture sociale budgétée, de 645 millions en 2014 à 676 millions en 2015, puis 704 millions en 2016, la participation de toutes les communes vaudoises s'élève pour 2017 à près de 735 millions, ce qui engendre une hausse de la part payée en points d'impôt (13.10 pts en 2013 et 2014, 14.296 pts en 2015, 14.79 pts en 2016 et 15.52 pts en 2017). Pour l'aide et les soins à domicile, la croissance du nombre de clients ainsi que l'augmentation des activités pour les clients de plus de 80 ans nécessitent un financement accru.

8) Services industriels

Comme ces dernières années, seuls des frais d'entretien courant sont prévus pour le service des eaux.

6. Synthèse

Une fois encore, la situation économique nous oblige à la prudence dans l'estimation de nos recettes fiscales. Une hausse globale d'environ 2% de notre rendement d'impôt est budgétée, toutefois non en raison d'un accroissement des contribuables ou de leur revenu imposable, mais plutôt à titre de rattrapage sur les années précédentes. Les autres revenus ne suivent cependant pas cette tendance, puisqu'en finalité, l'augmentation de nos revenus financiers par rapport à 2016 s'élève à 1.2 %. Cette hausse doit encore être relativisée car elle comprend également le produit de vente du terrain aux Assenges. Dès lors, si l'on déduit ce gain extraordinaire, l'augmentation des revenus financiers n'est plus que de 0.15 %. Quant aux charges financières, à l'exception de la facture sociale, elles sont relativement maîtrisées puisqu'elles diminuent de 0.3%. Concernant la marge d'autofinancement, elle se monte à Fr. 633'048.95 dont Fr. 575'000.00 correspondent à la vente du terrain aux Assenges. Depuis quelques années, on constate que cette marge d'autofinancement est de plus en plus restreinte et qu'elle est souvent composée et influencée par des recettes conjoncturelles ou extraordinaires. Cela signifie qu'en cas d'une nouvelle péjoration de la conjoncture ou d'une augmentation des coûts et des services offerts à la population, cette marge qui permet de financer les investissements sera réduite à l'extrême. Consciente du problème, la Municipalité doit donc étudier les possibilités d'investissement dans du patrimoine financier permettant une nouvelle source de revenus et elle doit envisager à terme une hausse du taux d'imposition. Le plafond d'endettement et la planification financière établis pour la législature 2016-2021 précisent l'évolution supputée des finances de la commune.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Pampigny

- vu le préavis no 12-2016 du 24 octobre 2016,
- vu le projet de budget pour 2017,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le budget 2017 de la Commune de Pampigny tel que présenté.

Au nom de la municipalité

le syndic

la secrétaire

E. Vuilleumier

B. Moser

Adopté en séance de Municipalité du 31 octobre 2016